

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 6 février 2012 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Daniel Bernier, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6 (arrivée à 20h25)

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Révision du montant de location du local du CLSC de Baie-des-Sables
 - 6.2. Renouvellement du contrat avec TELUS Communications
 - 6.3. Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (rapport sur les formations + serment)
 - 6.4. Activités de formation pour les élus municipaux
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Adoption du rapport annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies
8. **Transport**
 - 8.1. MTQ – Demande de versement de l'aide financière relative à l'amélioration du 4^e Rang Ouest
 - 8.2. Municipalité de Saint-Ulric – Amélioration de l'intersection des routes 132 et Gosselin
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Demande de propositions de services professionnels relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur sud de la route 132
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Appui à la demande de la Ferme Annick inc. auprès de la CPTAQ
 - 10.2. Projet de construction d'une résidence pour personnes âgées en légère perte d'autonomie
 - 10.2.1. Lecture et adoption – Règlement numéro 2011-02 pour l'instauration d'un programme de Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec
 - 10.2.2. Lecture et adoption – Règlement d'emprunt numéro 2011-03 pour financer l'enveloppe budgétaire du programme Rénovation Québec
 - 10.3. Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche MADA
 - 10.4. Acceptation d'une offre de services professionnels pour la réfection du quai de Baie-des-Sables
 - 10.5. Rencontre d'information de la Corporation de développement
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Demande de subventions salariales – Animateurs pour le terrain de jeux à l'été 2012
 - 11.2. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la semaine de relâche
 - 11.3. Comité des loisirs – Diverses demandes
12. **Divers**
 - 12.1. Entretien hivernal des routes 132 et 297
 - 12.2. Nouvel horaire d'ouverture de la Caisse populaire Desjardins de la Mitis
13. Période de questions du public
14. Levée de l'assemblée

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu d'adopter l'ordre du jour du 6 février 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2012-020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 janvier dernier ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'approuver le procès-verbal du 9 janvier 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2012-021 APPROBATION DES COMPTES AU 31 JANVIER 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2011 et du mois de janvier 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 janvier 2012 :

Liste des comptes à payer de décembre 2011	6 332,68	\$
Liste des comptes à payer de janvier 2012	21 504,13	\$
Liste des comptes payés de janvier 2012 (paiements directs préautorisés + chèque #4988)	744,69	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3109 au #3132)	12 673,48	\$
Total des comptes au 31 janvier 2012	41 254,98	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'est soulevée.

6.1 Révision du montant de location du local du CLSC de Baie-des-Sables

2012-022 RÉVISION DU MONTANT DE LOCATION DU LOCAL DU CLSC DE BAIE-DES-SABLES ET RENOUVELLEMENT DU BAIL

Considérant que le montant du loyer annuel du CLSC est passé de 14 838\$ en 2003 à 15 381 en 2012, soit une indexation de 3,66% sur une période de 9 ans ;

Considérant que l'indexation pour cette période équivaut à une indexation annuelle de seulement 0,4% ;

Considérant qu'il a lieu de majorer le montant du loyer afin de tenir compte des coûts d'exploitation d'aujourd'hui ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu :

- De demander un loyer annuel de 18 530\$, soit l'équivalent d'une indexation annuelle du loyer de 2,5% de l'année 2003 à aujourd'hui ;
- D'inclure dans le renouvellement du bail une clause d'indexation annuelle de 2,5% du montant du loyer qui sera effectif à compter du 1^{er} janvier de chaque année ;
- D'inclure dans le renouvellement du bail une clause de renouvellement automatique d'année en année qui sera effective à compter du 1^{er} janvier de chaque année ;
- Que ce renouvellement de bail se fasse le plus rapidement possible selon les modalités du bail actuellement en vigueur ;
- D'aviser la direction des ressources financières, techniques et informationnelles du Centre de santé et des services sociaux de Matane de cette décision ;
- D'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe à signer le nouveau bail en conservant toutes les autres modalités de l'entente actuelle ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Renouvellement du contrat avec Telus Communications

2012-023 CONTRAT DE SERVICE AVEC TELUS COMMUNICATIONS

Considérant que le contrat numéro F7072 avec TELUS Communications vient à échéance le 1^{er} mai 2012 en vertu de la résolution #2009-077 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser le renouvellement automatique l'entente avec TELUS Communications afin de réduire le coût des mensualités et des frais interurbains pour l'ensemble des lignes téléphoniques de la municipalité, soit 6 lignes. Cette entente sera d'une durée de 3 ans. Les mensualités seront établies à 61,05\$ plus les taxes par ligne et les frais interurbains seront également réduits à 0,05\$ la minute. Une mensualité additionnelle de 9\$ plus les taxes par ligne s'ajoutera pour le service d'afficheur du numéro et du nom de l'appelant lorsque requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (rapport sur les formations + serment)

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que tous les membres du conseil à l'exception du conseiller Monsieur Martin Pelletier ont participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Il invite également les élus à lui remettre une copie du certificat de la formation en question si ce n'est pas déjà fait. Les élus ont d'ailleurs tous fait le serment requis en vertu de l'article 49 de cette même loi.

6.4 Activités de formation pour les élus municipaux

2012-024 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant le programme de formation 2012 destinée aux élus municipaux de la *Fédération québécoise des Municipalités (FQM)* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu d'autoriser l'inscription du maire, Monsieur Denis Santerre, aux cours de formation suivants :

- « *Rôle et responsabilités des élus – Module 2* » offert par la FQM qui aura lieu à Québec le samedi 10 novembre 2012 au montant de 265\$ plus les taxes ;
- « *Gestion financière municipale* » offert par la FQM qui aura lieu à Sainte-Luce le samedi 17 novembre 2012 au montant de 265\$ plus les taxes.

Les frais de déplacement seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2007-03 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux à l'exception de la formation donnée à Québec à laquelle le maire assumera tous ses frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1 Adoption du rapport annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies

2012-025 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL RELATIF AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES – 1^{RE} ANNÉE

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Matane est entré en vigueur le 28 juin 2010 ;

Considérant que l'action #5 du plan de mise en œuvre de ce schéma est de produire et d'adopter un rapport d'activité annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu d'adopter le rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies pour la première année telle que produit par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 MTQ – Demande de versement de l'aide financière relative à l'amélioration du 4^e Rang Ouest

2012-026 DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DU 4^E RANG OUEST

Considérant que dans une lettre datée du 23 juin 2010, le ministre délégué aux Transports, Monsieur Norman MacMillan, accordait à la municipalité une subvention maximale de 7 500\$ échelonnée sur trois années budgétaires dans le cadre du programme pour l'amélioration du réseau routier municipal ;

Considérant que suite à la résolution municipale #2010-179, le ministre consentait à ce que l'aide financière soit versée en deux périodes budgétaires, soit une somme de 6 000\$ en 2011-2012 et le solde au montant de 1 500\$ en 2012-2013 ;

Considérant que les travaux pour l'amélioration du 4^e Rang Ouest ont été réalisés pour des dépenses totales de 649 178\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés dans le 4^e Rang Ouest pour un montant subventionné de 7 500\$;
- de confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le réseau routier dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. Municipalité de Saint-Ulric – Amélioration de l'intersection des routes 132 et Gosselin

2012-027 DEMANDE D'AMÉLIORATION DE L'INTERSECTION DES ROUTES 132 ET GOSSELIN

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Ulric auprès du *Ministère des Transports du Québec (MTQ)* relative à l'amélioration de la visibilité et de la sécurité des usagers à l'intersection des routes 132 et Gosselin en vertu de la résolution #2011-314 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'appuyer la Municipalité de Saint-Ulric dans ses démarches afin de connaître les prévisions d'intervention du MTQ dans ce dossier.

Que copie de cette résolution soit transmise au MTQ et à la Municipalité de Saint-Ulric.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Demande de propositions de services professionnels relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur sud de la route 132

La conseillère, Madame Sylvie Bouffard, arrive et prend son siège à 20h25.

2012-028 DEMANDE DE PROPOSITIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS AU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR SUD DE LA ROUTE 132

Considérant la demande reçue le 5 janvier 2012 relative au prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur sud de la route 132 ;

Considérant que cette demande vise les propriétés situées entre les numéros 104 et 124 inclusivement, route 132, soit 9 résidences ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu de demander des propositions de services professionnels à au moins 2 firmes de génie-conseil de la région pour une évaluation des coûts relatifs aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur sud de la route 132. Une rencontre sera également organisée avec les demandeurs afin de leur expliquer les avenues de financement possible et de bien connaître leur besoin et l'intérêt réel dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Appui à la demande de la « Ferme Annick inc. » auprès de la CPTAQ

2012-029 APPUI À LA « FERME ANNICK INC. » AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant que la « Ferme Annick inc. » demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour prolonger l'exploitation d'une gravière-sablière existante (dossier #351401) sur les lots P-528 et P-529 du Cadastre de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider ;

Considérant qu'avant d'entreprendre les travaux d'extraction, la couche de sol arabe sera mise en réserve ;

Considérant qu'à la fin des travaux d'extraction, le terrain sera restauré à des fins agricoles ;

Considérant que toute exploitation de gravière sur le territoire devra se faire en zone agricole, puisque cette dernière occupe 98,8% de la superficie totale de la municipalité ;

Considérant que la demande d'autorisation temporaire est d'une durée de cinq (5) ans ;

Considérant que la superficie visée par la présente demande est d'environ 4 000 mètres carrés ;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale, soit le règlement de zonage ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de la « Ferme Annick inc. » datée du 10 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Projet de construction d'une résidence pour personnes âgées en légère perte d'autonomie

10.2.1 Lecture et adoption – Règlement numéro 2011-02 pour l'instauration d'un programme de Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec

2012-030 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-02 POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place, par la Municipalité, de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé à la Municipalité de Baie-des-Sables un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme municipal visera exclusivement la bonification d'un projet AccèsLogis Québec du programme Rénovation Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 % ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-des-Sables, avant d'obtenir l'approbation du programme municipal par la SHQ, a signé une Entente sur la gestion dudit programme avec la SHQ, laquelle prévoit notamment que la Municipalité versera la totalité de l'aide financière aux propriétaires et que la participation financière assumée par la SHQ lui sera remboursée sur une période pouvant atteindre quinze (15) ans ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Sylvie Bouffard à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier, **ET RÉSOLU**

QUE le règlement numéro 2011-02 tel que déposé et remis aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2.2 Lecture et adoption – Règlement d'emprunt numéro 2011-03 pour financer l'enveloppe budgétaire du programme Rénovation Québec

2012-031 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-03 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 299 500\$ POUR FINANCER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION QUÉBEC

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place, par la Municipalité, de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accordé à la Municipalité de Baie-des-Sables un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

ATTENDU QUE ce programme municipal visera exclusivement la bonification d'un projet AccèsLogis Québec du programme Rénovation Québec;

ATTENDU QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables, avant d'obtenir l'approbation du programme municipal par la SHQ, a signé une Entente sur la gestion dudit programme avec la SHQ, laquelle prévoit notamment que la Municipalité versera la totalité de l'aide financière aux propriétaires et que la participation financière assumée par la SHQ lui sera remboursée sur une période pouvant atteindre quinze (15) ans;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Monique A. Roy à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet, **ET RÉSOLU**

QUE le règlement numéro 2011-03 tel que déposé et remis aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 Programme de soutien aux politiques familiales et à la démarche MADA

Une nouvelle période d'appels de projets a été lancée le 12 janvier dernier par le gouvernement provincial relatif au *Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM)* et le *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)*. Pour faire suite à la résolution #2011-028, une nouvelle demande sera élaborée par la conseillère, Madame Claudie Fillion, et l'agent rural du CLD de la région de Matane, Monsieur Maxime Tremblay. La présentation de cette demande d'aide financière dans le cadre de ce programme s'effectuera à une prochaine séance, soit d'ici le 30 mars prochain.

10.4 Réfection du quai de Baie-des-Sables (offre de services professionnels)

2012-032 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DE GÉNIE PRO-CONSEILS POUR L'ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ RELATIVE À RÉFECTION DU QUAI

Considérant le dépôt le 9 janvier dernier d'une pétition de plus de 300 noms appuyant le conseil municipal dans ses démarches pour la restauration du quai de Baie-des-Sables ;

Considérant les offres de services professionnels reçues de « BPR infrastructure inc. » et de « Génie Pro conseils » ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Bernier et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de « Génie Pro-conseils » pour la réalisation d'une étude de préfaissabilité relative à la réfection du quai au montant forfaitaire de 2 500\$ plus les taxes. Cette estimation très sommaire du projet permet d'effectuer une évaluation préliminaire des coûts afin d'établir le cadre budgétaire du projet.

Cette dépense sera financée à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.5 Rencontre d'information de la Corporation de développement

Monsieur Damien Ouellet a remis aux membres du conseil municipal le résumé des discussions de la dernière rencontre tenue le 17 janvier dernier entre les membres du conseil municipal et les membres de la Corporation de développement de Baie-des-Sables. Il lance également l'invitation aux élus, au directeur général et à l'agent de développement rural afin de participer à la prochaine rencontre d'information convoquée par la Corporation de développement destinée aux comités. Il sera question

des modifications aux demandes dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier pour l'année 2012 et du plan de développement local de la Municipalité.

2012-033 DISTRIBUTION DU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER

Considérant la résolution #2011-024 relative à la distribution du Fonds de visibilité Cartier ;

Considérant que cette résolution mentionnait en outre que : « ...toutes sommes inutilisées et/ou non distribuées aux comités/organismes pour diverses raisons devront être versées par « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » directement à la Corporation de développement de Baie-des-Sables afin d'être affectées ultérieurement à des projets ou des demandes de commandites. » ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser le solde disponible de l'année 2011 dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier directement à la Corporation de développement de Baie-des-Sables, soit un montant de 1 768,13\$.

De plus, les prochaines résolutions libérant les sommes dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier devront prévoir le versement des retenues et des soldes disponibles à chaque année directement à la Corporation de développement de Baie-des-Sables afin d'être affectées ultérieurement à des projets ou des demandes de commandites.

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » ainsi qu'à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1 Demande de subventions salariales – Animateurs pour le terrain de jeux à l'été 2012

2012-034 DEMANDE DE SUBVENTIONS SALARIALES – ANIMATEURS POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2012

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables ;

Considérant qu'aucune confirmation de subvention salariale ne sera reçue avant le mois de mai 2012 dans le cadre du programme « Emplois d'Été Canada » ;

Considérant qu'il a lieu de maximiser les chances dans le financement de ce projet ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

- de participer au programme « Emplois d'Été Canada » de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour deux (2) inscriptions ;
- de participer au programme « Desjardins-jeunes au travail » du Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane pour une (1) inscription.

Ces participations permettront d'embaucher deux (2) jeunes qui agiront comme animateur dans le cadre d'un terrain de jeux pour les jeunes durant la période estivale. De plus, les animateurs seront responsables d'ouvrir et de fermer le centre communautaire qui abrite l'exposition du « Parcours historique et maritime ».

Le projet est d'une durée de 6 semaines et se déroulera du 2 juillet au 10 août 2012. L'horaire de travail est de 35 heures par semaine. Le salaire des personnes retenues sera de 10,00\$ de l'heure. Le coût du projet est d'environ 5 600\$ et sera financé à près de 50% par les programmes de subventions salariales.

Les personnes intéressées seront invitées à remettre leur candidature au bureau de la municipalité par le biais du bulletin municipal. Une offre d'emploi sera rédigée, s'il y a lieu.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la semaine de relâche

2012-035 HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE

Il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'établir l'horaire d'ouverture du centre communautaire pour la semaine de relâche comme suit :

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SEMAINE DE RELÂCHE 2012			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2012-02-27	Lundi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2012-02-28	Mardi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2012-02-29	Mercredi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2012-03-01	Jeudi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30
2012-03-02	Vendredi	13h00 à 17h00	18h30 à 21h30

L'horaire de travail des employés responsables de l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale sera ajusté en conséquence. La population sera avisée par le biais du bulletin municipal ou par un publipostage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Comité des loisirs – Diverses demandes

Afin de répondre aux besoins des utilisateurs de la patinoire, le comité des loisirs demande à la Municipalité de Baie-des-Sables d'augmenter l'horaire d'ouverture du centre communautaire de 4 heures par semaine, soit d'une heure supplémentaire par soir du mercredi au samedi. Monsieur le maire informe que l'employé responsable de l'entretien et de la surveillance du centre communautaire n'est pas disponible pour cette surcharge de travail.

Une demande écrite a également été adressée au *Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane* afin d'obtenir deux (2) boyaux d'arrosage de 1½ pouce pour remplacer les boyaux actuels qui servent à l'entretien de la patinoire municipale.

Madame Monique A. Roy informe également les élus que l'installation des tablettes supplémentaires dans les armoires de cuisine du centre communautaire a été effectuée et que les bacs de rangement ont été achetés conformément à la résolution #2011-224.

12. Divers

12.1. Entretien hivernal des routes 132 et 297

2012-036 DEMANDE AU MTQ AFIN D'AMÉLIORER L'ENTRETIEN DES ROUTES 132 ET 297

Considérant l'insatisfaction générale remarquée depuis le début de la saison hivernale relative à l'entretien des routes 132 et 297 dans le secteur de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de demander au *Ministère des Transports du Québec (MTQ)* de prendre les mesures qui s'imposent afin d'améliorer l'entretien hivernal de ces routes sous juridiction provinciale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12.2. Nouvel horaire d'ouverture de la Caisse populaire Desjardins de la Mitis

2012-037 NOUVEL HORAIRE D'OUVERTURE DE LA CAISSE POPULAIRE DE BAIE-DES-SABLES

Considérant que la Caisse populaire Desjardins de la Mitis réduira ses heures d'ouverture pour le point de service à Baie-des-Sables à partir du 5 mars 2012 ;

Considérant que cette modification affecte directement les services aux membres ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de manifester notre désaccord auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Mitis relatif à ce nouvel horaire d'ouverture puisqu'il n'est pas adapté aux besoins de ses membres et représente une réduction directe de service à sa clientèle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Entretien hivernal de la route Lepage ;
- Rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies.

14. Levée de l'assemblée

2012-038 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire